

Lautenbach, le 2 juillet 2020

**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
LAUTENBACH
de la séance
du mercredi, 1^{er} juillet 2020**

Par suite d'une convocation en date du 25 juin 2020, les membres composant le conseil municipal de la Commune de Lautenbach se sont réunis le mercredi 1^{er} juillet 2020 à 20h15 sous la présidence de M. Philippe HECKY, Maire

Présents : Mesdames Emmanuelle BLAZQUEZ et Danielle FUCHS, Messieurs Jean ENDERLIN, Emmanuel HAEHNEL, Adjoints,
Mesdames Martine EISELE, Denise FURSTENBERGER, Ouarda HADDAG, Pascale KLINGELSCHMITT, Catherine LAUNOIS et Aziza TSCHUDY et Messieurs Sandro ADDESA, Sylvain BAUJARD, Philippe BERNHARD, Benjamin CUPILLARD, David FRUHAUF, Thierry METZENTHIN et Michaël ROCQUIN.

A donné

procuration : Mme Clarisse JENNY à M. Philippe HECKY

Le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer.

M. le Maire rappelle l'ordre du jour :

- 1) Désignation du secrétaire de séance
- 2) Approbation du compte rendu de la séance précédente
- 3) Budget Primitif 2020
 - 3.1) *Présentation du Budget primitif 2020*
 - 3.2) *Détermination des taux d'imposition*
 - 3.3) *Subventions communales*
 - 3.4) *Subvention au C.C.A.S.*
 - 3.5) *Document budgétaire - affectation du résultat de fonctionnement 2019*
- 4) Divers

1) Désignation du secrétaire de séance

Il est procédé à la nomination d'un secrétaire de séance. Il a été convenu de proposer les secrétaires de séance par ordre alphabétique. Le secrétaire de séance proposé est M. Sylvain BAUJARD.

M. Sylvain BAUJARD est nommée à l'unanimité pour remplir cette fonction.

2) Approbation du compte rendu de la séance précédente

M. David FRUHAUF souhaite que la remarque suivante qu'il avait formulée soit rajoutée au point 6 « Indemnités de fonction du Maire et des Adjoints » soit : « il regrette la création d'une sous-classe de Conseillers municipaux sachant que sept d'entre nous ne sont pas indemnisés. »

Il souhaite également que soit précisé qu'il était à l'origine de la remarque sur la prise en charge des masques par les Adjoints du mandat précédent et non pas Mme Danielle FUCHS au point 8.2 « Distribution de masques » et souhaite que la phrase « M. David FRUHAUF, s'exclame qu'il ne s'agit là que d'un juste retour des indemnités » soit modifiée de la façon suivante : « M. David FRUHAUF indique qu'il s'agit d'un juste retour des indemnités perçues suite à la prolongation de leurs mandats en raison de la crise sanitaire »

En tenant compte de ces modifications et après en avoir délibéré, le procès-verbal de la séance du 10 juin 2020 est adopté avec 8 abstentions (Mesdames Danielle FUCHS, Emmanuelle BLAZQUEZ, Catherine LAUNOIS, Aziza TSCHUDY et Messieurs Jean ENDERLIN, Thierry METZENTHIN, Benjamin CUPILLARD et Michaël ROCQUIN).

3) Budget Primitif 2020

3.1 - Présentation du Budget Primitif 2020

Le Budget primitif proposé par M. le Maire et présenté par M. Philippe Bernhard, d'un montant équilibré en dépenses et recettes, s'élève à 1 436 231,88 €. L'élaboration de ce budget fait suite aux propositions présentées en Commissions réunies le 24 juin 2020.

M. Philippe BERNHARD indique que ce budget a été élaboré sans augmentation des taux d'imposition.

M. Philippe BERNHARD reprend la présentation qu'il avait faite lors de la séance de préparation, en Commissions réunies :

a) Investissement

D'un montant total de 383 831,37 €. Les propositions d'investissement sur l'exercice sont présentées à l'Assemblée par M. Philippe BERNHARD par Chapitre budgétaire.

Ce budget prévoit également un montant de 144 000 € pour le remboursement du capital des emprunts

b) Fonctionnement

D'un montant total de 1 052 400,51 €, il couvre le fonctionnement global des structures et des services aux administrés ainsi que l'entretien du patrimoine communal. A l'occasion de l'installation de cette nouvelle assemblée, il est rappelé que les infrastructures communales sont les suivantes :

- les bâtiments conventuels dont la mairie ;
- deux écoles maternelles ;
- deux écoles élémentaires ;
- une bibliothèque municipale ;
- un logement loué ;
- un Local loué (Brasserie) ;
- une salle polyvalente, la « salle de l'Ancienne Gare » ;
- trois salles (cloître, fraxinelle et résidence de la Lauch) ;
- l'église paroissiale Saint Michel ;
- la chapelle Saint Jean-Baptiste ;
- les ateliers municipaux ;
- deux cimetières et un columbarium ;

M. le Maire précise que l'entretien et les investissements qui concernent le presbytère et l'église paroissiale Saint Jean-Baptiste (Collégiale Saint Michel et St Gangolphe) sont actuellement assurés par le Conseil de Fabrique de Lautenbach.

Ce budget de fonctionnement permet de dégager un autofinancement à l'article 023, qui s'élève à 160 000 € pour 2020.

M. Philippe BERNHARD souligne que l'effort doit porter sur la section de fonctionnement pour permettre de dégager de l'autofinancement et en conséquence, permettre le transfert en section d'investissement. Il est nécessaire de faire des choix en investissement qui engendrent une diminution des frais de fonctionnement. Il précise qu'il s'agit là d'un premier budget sur ce mandat.

Ces éléments seront détaillés et présentés dans les documents budgétaires lors de cette séance.

3.2 - Détermination des taux d'imposition

M. le Maire indique que le Conseil municipal est appelé à fixer les taux applicables aux bases d'imposition des taxes locales et précise que la présentation de ce point a été faite lors de la séance de préparation de ce conseil municipal, mercredi dernier, en Commissions réunies.

Il est proposé à l'Assemblée de ne pas appliquer d'augmentation des taux pour l'année 2020.

Il rappelle à cette occasion que la dernière augmentation de ces taux date de 2010.

Les recettes prévisionnelles seraient les suivantes :

	Taux 2019	Pour information Taux 2020	Recettes prévisionnelles 2020
Taxe d'habitation	9,45%	9,45%	217 823 €
	Taux 2019	Taux votés Taux 2020	
Taxe foncière sur propriété bâtie	11,00%	11,00%	183 040 €
Taxe foncière sur propriété non bâtie	73,03%	73,03%	29 212 €
			430 075 €

M. le Maire précise que le taux de la Taxe foncière sur propriété bâtie est dans la moyenne des taux appliqués par les communes de la même strate de la Communauté de Communes de la Région de Guebwiller (CCRG).

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve les propositions susvisées, à l'unanimité.

Après l'approbation de ce point, M. David FRUHAUF souligne que la commune est vertueuse mais que ce n'est par contre pas le cas de la CCRG. Il est logique pour la commune qu'aucune augmentation de ces taux ne soit appliquée sachant que des compétences ont été transférées à la CCRG.

M. Sylvain BAUJARD abonde en ce sens et complète en indiquant qu'une perte de compétence communale devrait entraîner une baisse de la fiscalité locale.

M. le Maire précise que la CCRG ne peut pas être vertueuse étant donné qu'un transfert de compétence entraîne forcément des charges supplémentaires pour la CCRG et notamment des charges de personnel suivant le transfert effectué. Il indique, que d'après ce qu'il comprend des observations formulées, nous devrions, d'après vous, baisser les taux des taxes foncières.

M. Philippe BERNHARD rappelle que l'Etat baisse depuis quelques années les dotations aux communes et a fortiori, une diminution des recettes communales.

M. Sylvain BAUJARD souligne que plusieurs compétences ont été transférées à la CCRG et qu'en conséquence les taux communaux devraient également baisser.

M. Philippe BERNHARD indique que depuis quelques années, la taxe Professionnelle revient à la CCRG. Que dans le cas du déménagement de l'entreprise Fives-CELES sur le territoire de la CCRG la taxe foncière est toujours sur le même territoire. Par la péréquation, les recettes liées à cette taxe sont réparties entre les communes de la CCRG. Il y a donc toujours des avantages et des inconvénients.

M. le Maire poursuit en rappelant qu'il faut dans un premier temps permettre aux nouveaux élus de prendre connaissance du fonctionnement de la CCRG et qu'à ce stade, vertueux ou non vertueux, il ne peut pas se prononcer et considère qu'il s'agit d'une appréciation personnelle. En tout état de cause, il constate que ne rien faire ne coûte rien.

M. Sylvain BAUJARD fait remarquer qu'il serait utile de mutualiser. Une commune, deux villages, deux églises, des écoles, la mutualisation permettrait de réaliser des économies.

M. le Maire ne conçoit pas la mutualisation des églises mais toutefois, indique que le conseil ne ferme pas la porte à la discussion et précise qu'il a entendu les demandes formulées.

3.3 - Subventions communales :

L'assemblée communale examine les propositions d'attributions des différentes subventions de fonctionnement aux diverses associations et organismes (annexe).

Mme Danielle FUCHS détaille certaines subventions puis propose d'approuver les montants des subventions de fonctionnement telles que présentées en annexe, ce qui fait un montant total qui s'élève à 17 645 € et d'inscrire au budget primitif 2020, en section de fonctionnement, article 6574, un montant de 18 000 €.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité, les propositions telles que présentées en annexe, avec 3 abstentions (Mme Denise FURSTENBERGER et Messieurs Sylvain BAUJARD et David FRUHAUF).

3.4 - Subvention au C.C.A.S

Mme Danielle FUCHS rappelle que le Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.) de la commune possède son budget propre alimenté par les subventions communales.

Le C.C.A.S. a permis de venir en aide à treize familles de la Commune en 2019. Aussi, pour soutenir son action, il est proposé au Conseil d'allouer une subvention de 2 500 € pour l'année 2020.

En y intégrant l'excédent de 2019 (713,88 €) , le C.C.A.S. disposerait d'un budget s'élevant à 3 213,88 € pour l'exercice 2020.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve la proposition susvisée à l'unanimité.

3.5 - Document budgétaire - affectation du résultat de fonctionnement 2019 :

Le Conseil municipal réuni le 4 mars 2020 a approuvé le Compte Administratif 2019. Le déficit d'investissement étant de 152 969,41 €, il est proposé d'affecter ce montant à la section d'investissement, article 1068.

L'excédent global de clôture s'élève 36 191,06 €.

Il est proposé au conseil municipal, après avoir étudié les différentes phases d'élaboration du budget primitif 2020 (annexe) :

- D'approuver ce document budgétaire avec reprise intégrale du résultat qui s'élève à 36 191,06 € ;
- D'affecter le déficit d'investissement qui s'élève à 152 969,41 € à l'article 1068

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve les propositions susvisées avec trois voix contre (Mme Denise FURSTENBERGER et Messieurs Sylvain BAUJARD et David FRUHAUF).

Après l'approbation de ce point, M. David FRUHAUF souhaite indiquer qu'il vote contre ces propositions en indiquant que ce Budget s'inscrit dans la continuation de la mandature précédente.

4) Divers

4.1) *Personnel communal - Retraites & remplacements à venir*

M. le Maire informe l'Assemblée des futurs départs de M. Etienne Gremminger, agent polyvalent et de M. Marc Ketterer, secrétaire général, tous deux étant amenés à faire valoir leur droit à la retraite. Le premier sera radié des cadres le 1^{er} février 2021, le second au 1^{er} avril 2021.

Afin de préparer le remplacement de ces deux agents, M. le Maire va faire publier deux annonces sous forme réglementaire, à compter du troisième trimestre 2020.

Une discussion s'engage sur le fait d'embaucher deux agents polyvalents à mi-temps et sur les compétences liées à ces embauches.

M. le Maire indique que cela fera l'objet d'une réflexion en Commission.

4.2) *Projet Noël 2020*

Mme Pascale KLINGELSCHMITT, indique que le point de départ de ce projet « Noël 2020 » fait suite à l'appel à projet de la Région Grand Est. Trop contraignant et financièrement trop engageant, l'appel à projet a été abandonné. Cependant nous en avons gardé la substantifique moëlle, recentrer les propositions des manifestations de fin d'année autour d'une dynamique plus culturelle en s'éloignant des propositions commerciales entre tradition et originalité.

Volonté : rassembler sur une manifestation potentiellement propice à échanges et partages entre habitants

Thème : la lumière et le solstice d'hiver

Même si la programmation n'est pas encore précisée et que le projet est encore bien en chantier, les grandes lignes directrices seraient les suivantes :

Déambulations : Lautenbach (patrimoine bâti) Schweighouse (patrimoine naturel) ; spectacles/concert/contes tout public ; expositions ; scénographie ; ateliers de pratique ; petite restauration.

Les dates : 27, 28 et 29 novembre ouvrant les festivités de fin d'année

M. David FRUHAUF souligne qu'il s'agit forcément de propositions commerciales si elles ont un coût pour la commune.

Mme Pascale KLINGELSCHMITT indique qu'en tout état de cause, la culture a forcément un coût et notamment quand elle est de qualité.

4.3) *Informations générales*

M. le Maire informe l'Assemblée de la prochaine distribution de l'Entre-Deux qui sera finalisé dans les prochaines heures et distribué par des conseillers municipaux volontaires. Il s'agit là, d'un premier contact avec la population, suivra un bulletin communal plus conséquent.

M. Emmanuel HAEHNEL rappelle à M. David FRUHAUF qu'un espace réservé à l'opposition avait été prévu et le sera également par la suite aussi bien dans le bulletin communal que sur le nouveau site Internet. Il reste sans proposition d'intégration d'articles de l'opposition.

Mme Danielle FUCHS annonce qu'un espace d'expression est également disponible sur le site Internet pour les habitants qui ont envie de s'exprimer et de faire des suggestions. L'idée faisant partie du projet initial de mandature, projet intégrant et associant un

maximum d'habitants. Elle précise que pour les habitants qui n'auraient pas la possibilité de se connecter au site Internet de la commune, les propositions peuvent également être insérées dans la boîte aux lettres de la mairie (porte de la mairie).

Elle poursuit en associant Mme Emmanuelle BLAZQUEZ par l'intermédiaire de la Commission « Liens avec les habitants & Jeunesse » de l'organisation d'animations cet été. Les familles restant aux villages pourront participer à la visite des circuits répertoriés à l'époque par Mme Camilla HAEHNEL alors adjointe au Maire. La commission souhaite remettre en circuit ces balades répertoriées sous forme de livrets.

Les ballades partiront les vendredis à 14h, les informations seront sur le site communal et à l'office du tourisme ainsi que dans l'Entre-Deux. Ces ballades seront encadrées par deux accompagnants bénévoles et seront, évidemment, gratuites. Deux accompagnants se sont déjà portés volontaires, elles souhaiteraient encore quatre accompagnants supplémentaires. Avis aux candidats.

M. le Maire poursuit en annonçant l'assemblée générale de l'Association d'Animation et de Gestion des Salles Communales de Lautenbach-Schweighouse (AAGSCLS), samedi 4 juillet à 10h dans la salle de l'Ancienne Gare.

Par ailleurs, en soutien à l'Association « Dynamo » dont l'auberge de jeunesse est située sur le ban communal, il annonce qu'une assemblée générale de l'Association Ajiste Gestionnaire du Haut-Rhin des auberges de jeunesse est prévue vendredi 3 juillet à 19h également dans la Salle de l'Ancienne Gare.

La séance est levée à 21 h 20